

RD 233

**Aménagement entre
CAYROLS et PARLAN**

du PR1+550 au PR2+800

Dossier de demande d'examen au cas par cas

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Le Responsable de la Mission
Etudes et Programmation
Aurillac le 17 Novembre 2014

J.F. PARRO

Le Chef du Service
Investissement et Programmation
Aurillac le 17 Novembre 2014

M. DELMAS

Le Directeur des Routes
Départementales
Aurillac le 17 JAN. 2015

P. FABREGUE

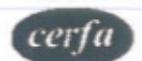


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement
20 novembre 2014	07 janvier 2015	2014-167

1. Intitulé du projet

Route Départementale n° 233 - Aménagement entre Parlan et Cayrols - Section PR 1+550 à 2+800

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6° d)	Aménagement d'une route sur une longueur de 1 190 mètres.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Travaux de calibrage de la route départementale n°233 avec rectification ponctuelle de virages et création d'accotements.
Durée prévisible des travaux : 2 à 3 mois.
Réalisation programmée en 2015.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif essentiel de l'aménagement est d'améliorer la sécurité sur cet itinéraire en apportant une visibilité suffisante et en créant des accotements qui assurent une fonction de zone de récupération.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux seront réalisés sous circulation avec la mise en place à certaines phases du chantier d'alternats si cela s'avère nécessaire. Ils consisteront à réaliser des déblais pour un volume de 3700 m³ dont 3450 seront réutilisés en remblais. Le projet intègre également la réfection de la couche de roulement sur une surface de 6850 m².

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'exploitation de la route se fera dans la continuité de celle existante sur l'ensemble de cet itinéraire, tant en viabilité estivale qu'hivernale. Le calibrage de la route et la création d'accotements permettront d'apporter un gain de sécurité notoire lors des opérations d'entretien courant comme le fauchage (meilleure visibilité, croisement de véhicules plus aisé,...). En outre, sur cet itinéraire, il n'est pas utilisé de sel de déverglçage ce qui n'entraîne pas de rejet polluant au milieu naturel.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aucune procédure

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Aucune procédure

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur de l'aménagement	1 194 mètres
Largeur de l'aménagement	5 mètres
Largeur des accotements	1.25 mètres de chaque côté

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Communes de Parlan et Cayrols

Coordonnées géographiques¹

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 2 ° 12 ' 02 " 94 Lat. 44 ° 49 ' 55 " 03

Point d'arrivée : Long. 2 ° 12 ' 53 " 30 Lat. 44 ° 49 ' 59 " 40

Communes traversées :

Communes de Parlan et Cayrols

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Usage routier sur la partie du domaine routier départemental;
Usage essentiellement agricole sur les zones qui feront l'objet d'acquisitions foncières.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Commune de Parlan : Carte Communale - classement de la section en zone agricole
Commune de Cayrols : Carte Communale - classement de la section en zone agricole

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Massif Central
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> *	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> *	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> *	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> *	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> *	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> *	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> *	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> *	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> *	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>	
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> *	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> *	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/> *	<input type="checkbox"/>	250 m3 de matériaux excédentaires sont générés par le projet soit moins de 10% du volume des déblais.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> *	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> *	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une partie de l'aménagement se situe à proximité et à l'aval d'une zone humide répertoriée. Mais le projet consiste à s'en éloigner alors que le tracé actuel est bien plus proche. Aucun impact potentiel n'est donc pressenti.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Emprise agricole : 3400 m ² Emprise en zone boisée : 2511 m ²
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> *	
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> *	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> *	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> *	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> *	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> *	<input type="checkbox"/>	<p>Quelques modifications d'accès aux parcelles sont susceptibles d'intervenir.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non * Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non * Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu à la fois de la nature du projet (calibrage d'une route existante), de la longueur traitée et du faible impact sur le milieu naturel, il ne semble pas opportun de réaliser une étude d'impact.

RD 233
Aménagement entre
CAYROLS et PARLAN
du PR1+550 au PR2+800

Dossier de demande d'examen au cas par cas
Article R. 122-3 du code de l'environnement

Annexe 2 :
Plan de situation

Le Responsable de la Mission
Etudes et Programmation
Aurillac le 17 Novembre 2014


J.F. PARRO

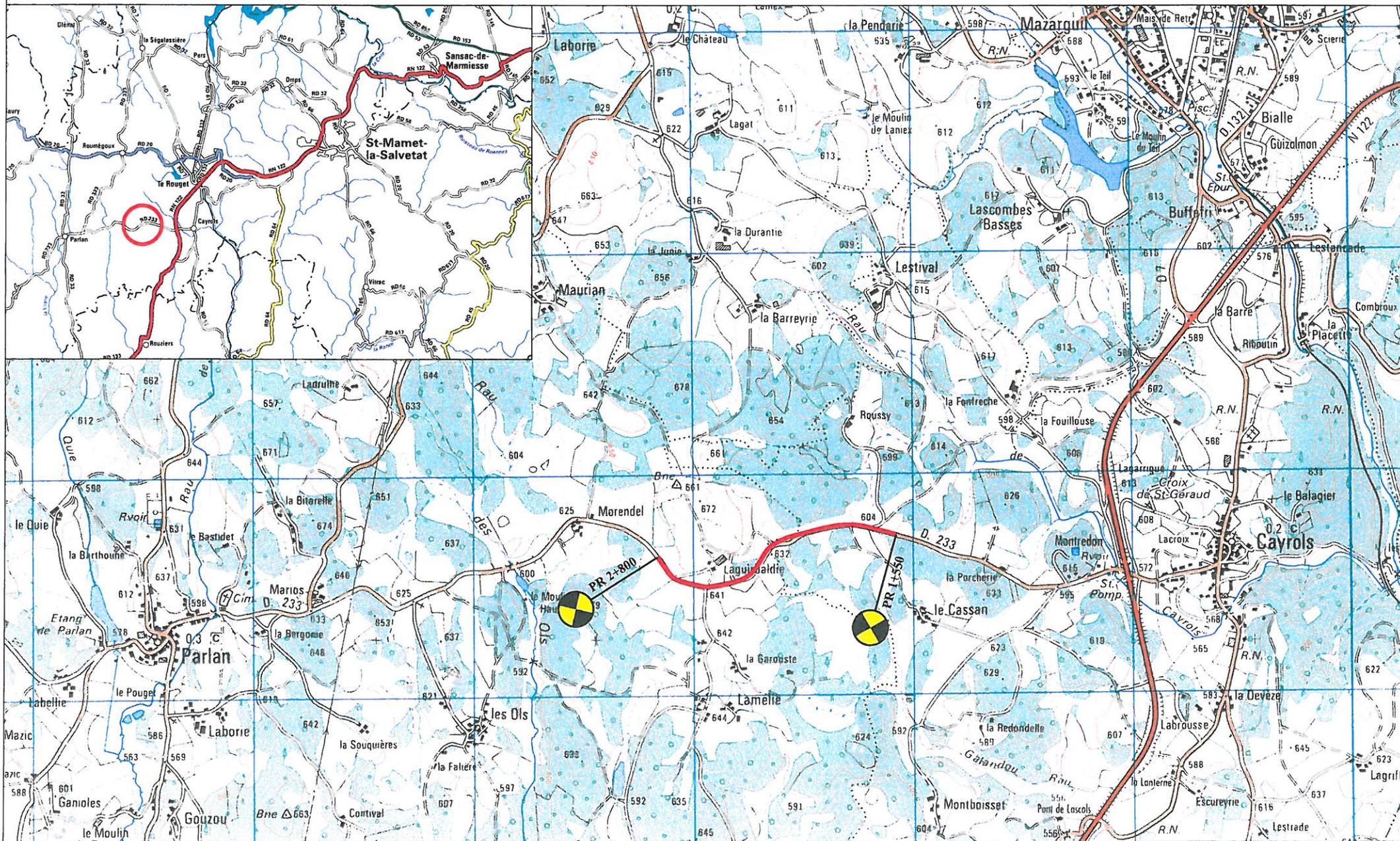
Le Chef du Service
Investissement et Programmation
Aurillac le 17 Novembre 2014


M. DELMAS

Le Directeur des Routes
Départementales
Aurillac le - 7 JAN 2015


P. FABREGUE

RD 233 Aménagement entre CAYROLS et PARLAN du PR 1 + 550 au PR 2 + 800

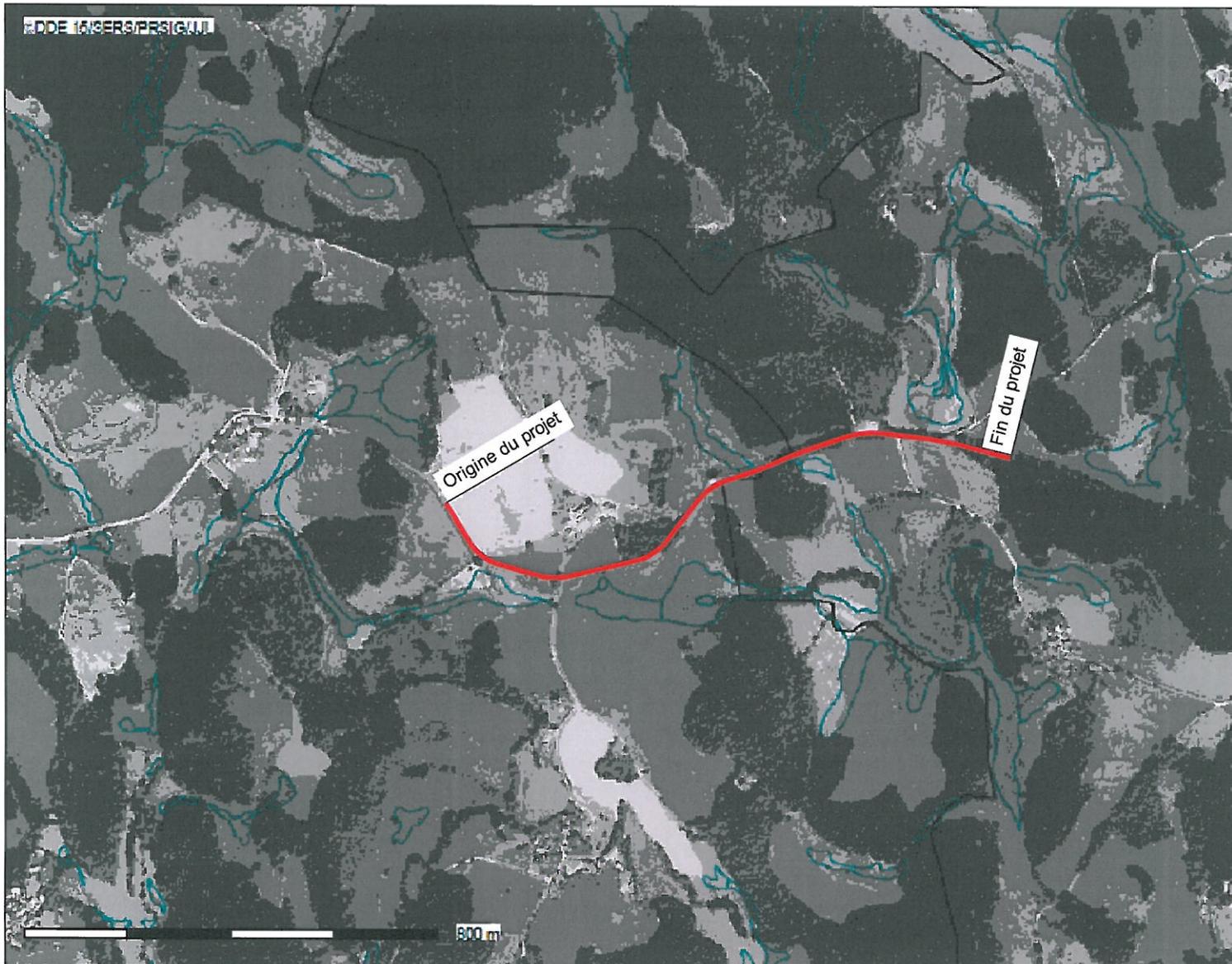


DDE du Cantal - Zonages environnementaux



Conception : DDE_15

Date d'impression : 23-12-2014



-  Monuments Historiques (04/2006)
-  Zone spéciale de conservation (Créaire)
-  Périmètre de protection modifié (2006)
-  Z.P.P.A.U.P. (02/2007)
-  Périmètre de protection de Monuments classés ou inscrits (11/200)
-  Zone spéciale de conservation (zonac)
-  Zone de protection spéciale
-  Atlas Zones Humides
-  Communes
-  P.N.R. Volcans d'Auvergne
-  ZNEFF de type II
-  ZNEFF de type I
-  Arrêtés de balope
-  Sites inscrits (Orn 2006)
-  Sites classés (Orn 2006)

Description :

Carte de synthèse des zonages environnementaux sur le département du Cantal

RD 233

**Aménagement entre
CAYROLS et PARLAN**

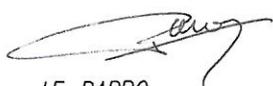
du PR1+550 au PR2+800

Dossier de demande d'examen au cas par cas

Article R. 122-3 du code de l'environnement

**Annexe 3 :
Photos**

Le Responsable de la Mission
Etudes et Programmation
Aurillac le 17 Novembre 2014



J.F. PARRO

Le Chef du Service
Investissement et Programmation
Aurillac le 17 Novembre 2014



M. DELMAS

Le Directeur des Routes
Départementales
Aurillac le - 7 JAN. 2015



P. FABREGUE



Connexion



© 2014 Google Date de la prise de vue: avril 2011

Signaler un problème







Signaler un problème













RD 233
Aménagement entre
CAYROLS et PARLAN
du PR1+550 au PR2+800

Dossier de demande d'examen au cas par cas

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Annexe 4 :
Plans des travaux

Le Responsable de la Mission
Etudes et Programmation
Aurillac le 17 Novembre 2014



J.F. PARRO

Le Chef du Service
Investissement et Programmation
Aurillac le 17 NOVEMBRE 2014



M. DELMAS

Le Directeur des Routes
Départementales
Aurillac le 7 JAN. 2015



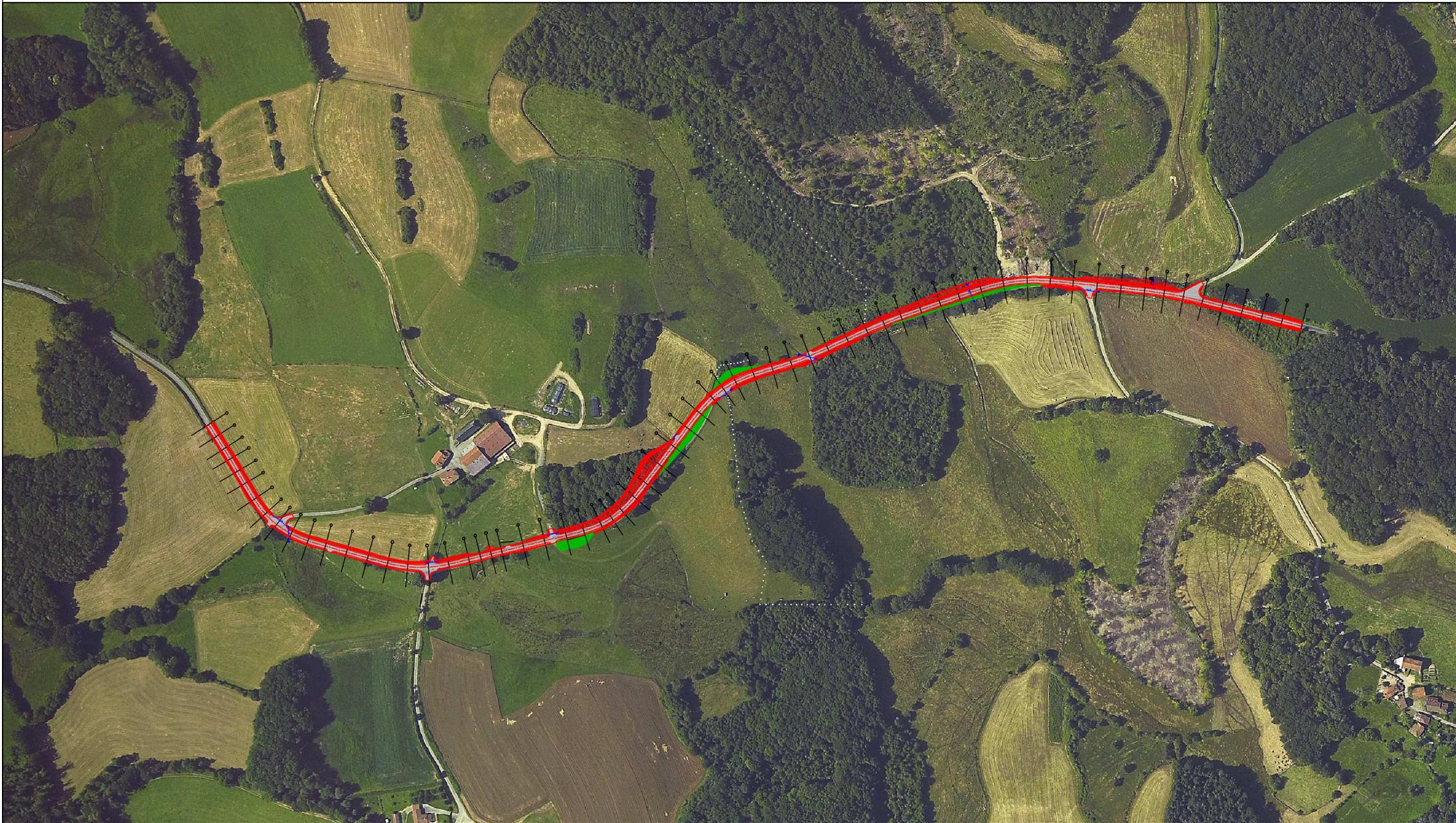
P. FABREGUE

RD 233

Aménagement entre CAYROLS et PARLAN

du PR 1+550 au PR 2+800

- Chaussée
- Emprises
- Zones à modeler avec matériaux excédentaires



RD 233
Aménagement entre
CAYROLS et PARLAN
 du PR1+550 au PR2+800

PROJET DE DEFINITION

2-1 - Plan des travaux - Planche 1/3- Echelle : 1/500

Dressé le : 21-07-2014
 Modifié le : 21-10-2014

Le Responsable de la Mission
 Etudes et Programmation
 Aurillac le

Le Chef du Service
 Investissement et Programmation
 Aurillac le

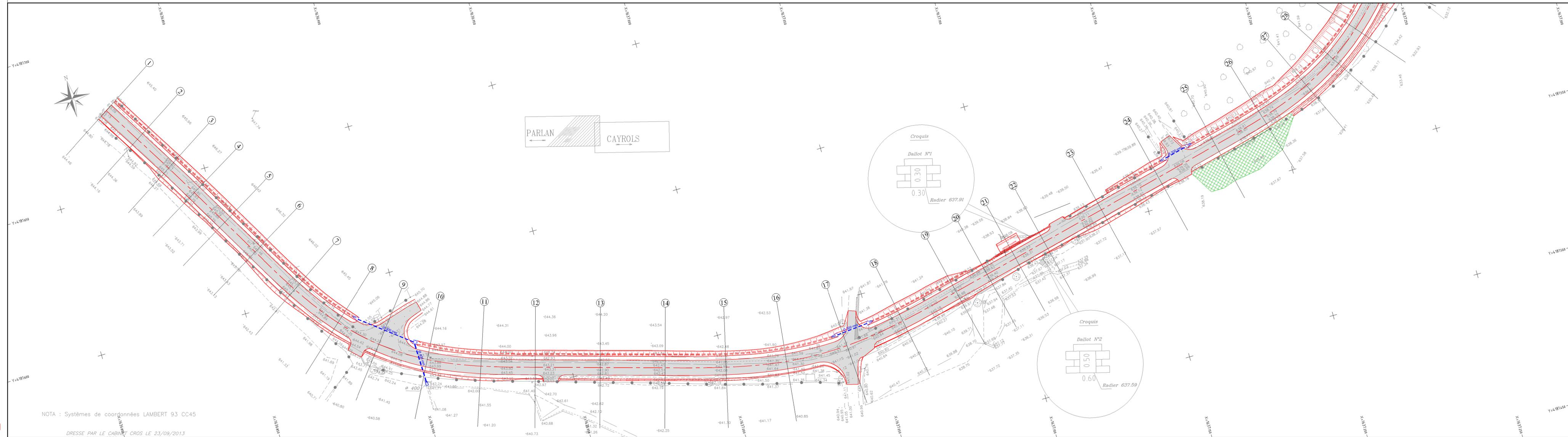
Le Directeur des Routes
 Départementales
 Aurillac le

J.F. PARRO

M. DELMAS

P. FABREGUE

Chaque jour à vos côtés



RD 233
Aménagement entre
CAYROLS et PARLAN
du PR1+550 au PR2+800

PROJET DE DEFINITION

2-2 - Plan des travaux - Planche 2/3- Echelle : 1/500

Dressé le : 21-07-2014
Modifié le : 21-10-2014

Le Responsable de la Mission
Etudes et Programmation
Aurillac le

J.F. PARRO

Le Chef du Service
Investissement et Programmation
Aurillac le

M. DELMAS

Le Directeur des Routes
Départementales
Aurillac le

P. FABREGUE

Chaque jour à vos côtés

